

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 2 avril 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement des assemblées tenues les 3, 13 et 22 mars 2012, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

PÉRIODE DU PUBLIC

- Aucune personne n'est présente dans la section réservée au public.

AFFAIRES DIVERSES

- **Activités économiques Temporaires** – Modification du règlement 73-2008 à l'égard de l'activité « Vente de garage »;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Bernard Laroche à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement visant à modifier le règlement 73-2008 intitulé « *Règlement relatif au contrôle de certaines activités économiques temporaires sur le territoire de la Ville de Danville* » de manière à établir le coût du permis à l'occasion de l'activité « *vente de garage au niveau municipal* ».

- **2970 – 2012 - Règlement 108 – 2012** – Travaux de réfection de l'entrée nord du centre communautaire Mgr. Thibault – Adoption du règlement 108-2012;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le règlement **108-2012** intitulé « **Règlement décrétant la réfection de l'entrée nord du Centre communautaire Mgr. Thibault et autorisant un emprunt au montant de \$125,000.00 pour en acquitter le coût** » tel que lu à haute voix à la

présente assemblée soit adopté et versé au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2971 – 2012 – Règlement 108 – 2012** – Avis publics d’accessibilité au registre et référendaires;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le directeur général soit autorisé d’établir les dates d’accessibilité au registre pour les personnes habiles à voter et de référendum s’il y a lieu en regard avec le règlement 108 – 2012 intitulé « **Règlement décrétant la réfection de l’entrée nord du Centre communautaire Mgr. Thibault et autorisant un emprunt au montant de \$125,000.00 pour en acquitter le coût** ».

ADOPTÉ

LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

Michel Lecours, Directeur-général et secrétaire-trésorier